

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 février 2013.

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 11 février 2013.**

**2013 R. 5 G - Désignation d'une personnalité qualifiée au sein de l'Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « 104 Cent Quatre ».**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en date du 29 janvier 2013 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Président,

Délibère :

Est désigné en qualité de personnalité qualifiée, au sein de l'Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « 104 Cent Quatre » (Conseil d'administration) :

M. Guillaume HOUZÉ, en remplacement de M. Michel ORIER, désigné le 19 mars 2012, démissionnaire.